

die du chrome à Hambourg. Nous savons tous qu'il s'expédie régulièrement au Japon de la ferraille et du nickel. L'an dernier, nos exportations de métaux au Japon ont presque doublé. Cet état de choses va-t-il continuer et va-t-on permettre à certaines gens de réaliser des profits sur leurs exportations dans des pays susceptibles de devenir nos ennemis dans un avenir très rapproché ou qui envahissent des pays que nous nous sommes engagés à défendre, en vertu du pacte de la Société des nations. En 1937, le Gouvernement a pris des mesures pour empêcher les sujets canadiens d'entraîner notre pays dans des guerres étrangères. Nous avons adopté la loi sur l'enrôlement à l'étranger ainsi qu'un amendement à la loi des douanes donnant au gouvernement le pouvoir discrétionnaire dans la paix ou la guerre de :

Interdire, restreindre ou contrôler l'exportation, d'une manière générale ou à toute destination, directement ou indirectement, ou le transport, le long des côtes ou par navigation intérieure, d'armes, munitions ou engins de guerre, d'approvisionnements pour forces militaires, navales ou aériennes, ou de tous articles jugés susceptibles de conversion en les objets susdits ou rendus utiles à leur production, ou de provisions ou toute sorte de vivres pouvant servir à l'alimentation de l'homme ou des bêtes.

Le gouvernement fédéral a exercé ses pouvoirs sous le régime de cette loi à l'été de 1937 en l'appliquant à l'Espagne. Pourquoi ne s'appliquerait-elle pas au Japon? Je compte que le gouvernement saisira la première occasion de nous en donner la raison.

Les Etats-Unis ont été au premier plan lorsqu'il s'est agi de convoquer une conférence pan-américaine à Lima. J'ai pris la liberté d'écrire au premier ministre pour l'exhorter à envoyer un délégué canadien. Il a eu l'amabilité de me répondre et je citerai le dernier paragraphe de sa lettre, datée du 3 décembre 1938 :

Au sujet de la suggestion spécifique que le Canada devrait prendre part à cette conférence, je devrais peut-être faire observer que le Canada n'est pas membre de la conférence et que, d'après le texte actuel de sa constitution, il ne peut en faire partie.

Or, le Canada est situé sur le continent nord-américain. Pour quelle raison ne devrions-nous pas participer à une telle conférence où seront discutées des questions qui concernent particulièrement les affaires américaines? Il me semble que nous devrions faire tout ce qui est possible pour assurer une meilleure entente de ce côté-ci de l'Atlantique. Je serais heureux que le Gouvernement saisisse la première occasion de nous fournir les motifs qui nous empêcheraient de collaborer avec les autres pays de l'hémisphère occidental. La constitution actuelle de la conférence pan-américaine s'y oppose, pourrait-on soutenir,

[M. Woodsworth.]

mais je crois toutefois que chacun sait qu'une place est réservée au Canada pour le jour où il voudrait l'occuper.

Le discours du trône laisse voir que le Gouvernement entend poursuivre son insuffisant programme d'assistance. Le premier ministre a encore invoqué l'autre jour l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. C'est là une véritable panacée toujours disponible. Je reconnais les difficultés qui surgissent sous le régime de l'acte constitutionnel. J'admets que nous avons consenti des subventions d'appoint. Nous avons bien su quels moyens prendre, il y a quelques années, pour légiférer sur les pensions de vieillesse, quoique depuis des années on ait cité l'acte constitutionnel pour démontrer l'impossibilité d'adopter une telle législation. Cette loi figure aujourd'hui dans nos statuts. Pourquoi pas d'autres mesures également? Le premier ministre nous expliquera peut-être qu'advenant l'établissement de l'assurance-chômage il s'imposerait de lui donner un caractère contributif. Pour l'heure, l'assurance-chômage contributive ne saurait être envisagée pour la masse des chômeurs. Quel motif peut retenir le gouvernement fédéral d'agir en l'occurrence? En écoutant le discours du premier ministre, je n'ai pu m'empêcher de consulter une brochure parue immédiatement avant les élections générales du 14 octobre 1935, ayant pour titre *La voix du peuple*. Voici le message adressé à la population par le premier ministre :

Au cours de l'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui, nous allons poursuivre plus fermement que jamais la lutte pour les droits du peuple dans le domaine de la liberté et de la sécurité économique. La pauvreté et l'adversité, le dénuement et la misère, voilà les ennemis que le libéralisme va essayer de chasser de notre pays.

Ils ont fait le guet à la porte des foyers canadiens depuis cinq ans et leurs mines menaçantes ont eu pour effet de détruire les âmes aussi bien que les esprits et les corps d'un nombre toujours croissant d'hommes, de femmes et d'enfants de notre pays...

Non pas la préparation de grandes cérémonies pour Leurs Majestés...

...d'essayer de mettre fin à la pauvreté au sein de la richesse; à la faim et aux souffrances inutiles sur notre terre d'abondance, au mécontentement et à la détresse dans un pays que la Providence a béni plus que tout autre au monde; nous voulons que les individus puissent vivre; nous voulons donner à notre peuple "la santé, la paix et le contentement" qui sont l'héritage naturel de tous.

Paroles courageuses, certes, mais tout ce qui nous est offert aujourd'hui, c'est un exposé des difficultés inhérentes à l'acte constitutionnel et de nouveaux propos touchant les objections soulevées par les subventions d'appoint. Une commission royale a été instituée; or, on nous annonce maintenant qu'une fois son rapport